

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le dix neuf novembre à 21 heures, légalement convoqué le sept, s'est réuni à Butry sur Oise, le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BEQUET.

**ETAIENT PRESENTS**

Jean-Pierre BEQUET, Président, Jean-Louis DELANNOY, Bernard TAILLY, Jacques DERUE, Noëlle LENOIR, Vice-présidents, François BATORI, Daniel BELLET, Dominique BERNARD, Alain BERREHOUC, Philippe CHUPPÉ, Florence DUFOUR, Pascal GASQUET, Eliane GESRET, Yves GITTON, Bernadette GOUDEY, Daniel LAROCHE, Elie LE PORT, Yolande LENGRONNE, Michel SALZARD, Norbert-Olivier TEMBO, Guillaume VUILLETET, Patricia ZEISS.

**ABSENTS REPRESENTES**

Gentiane THOMAS est représentée par Jean-Michel NÉMOZ, délégué suppléant

**ABSENT EXCUSE**

Jean-Pierre PERNOT

**POUVOIRS DONNES A**

Marc MORELLE à M. Norbert-Olivier TEMBO  
Michel VAN RENSBERGEN à M. Guillaume VUILLETET

**ASSISTAIENT A LA SEANCE**

Martine BERNARD, déléguée suppléante  
Sylvie DESCAMPS, déléguée suppléante

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Alain BERREHOUC a été désigné Secrétaire de séance.

---

La séance est ouverte à 21h00.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2008, à l'unanimité.

En préambule à la séance, M. le Président propose à l'assemblée de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2006 conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) afin d'intégrer la halte-garderie de Frépillon
- Commission Aménagement de l'Espace et Politique du Logement – modification de la composition
- Commission Locale des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) – modification de la composition

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le nouvel ordre du jour.

**◆ ORDRE du JOUR ◆  
(Adopté à l'unanimité)**

**1. Z.A.C. DES EPINEAUX : PROJET DE PARC D'ACTIVITES ET LANCEMENT DE LA CONCERTATION**

**Rapporteur : M. Bernard TAILLY**

M. TAILLY fait un bref rappel de l'historique du projet de parc d'activités et présente le Bureau d'études Expertise Urbaine chargé de travailler sur la création de la Z.A.C. de Méry sur Oise/Frépillon. Il rappelle qu'une concertation doit être mise en place dans le cadre de cette création, conformément à la délibération prise par le Conseil communautaire en juin 2007.

Celle-ci prendra la forme :

- D'une exposition temporaire de quatre panneaux d'affichage dans les mairies de Frépillon et Méry sur Oise.
- D'une exposition itinérante de ces panneaux dans chacune des quatre autres communes. Seront laissés au public un cahier de remarques ainsi que le rapport de présentation et l'étude d'impact.
- Une réunion publique sera organisée à Frépillon le 9 ou le 16 janvier 2009. Durant cette réunion, le Bureau d'études présentera le document établi par le comité de pilotage du 14 novembre 2008.

L'ensemble du dispositif de concertation sera annoncé dans le bulletin communautaire et les bulletins municipaux des communes. Un bulletin communautaire spécial, reprenant les éléments des quatre panneaux d'affichage, sera adressé à l'ensemble des habitants de la C.C.V.O.I. à l'issue de la réunion publique.

Le Bureau d'études procède à la présentation de l'étude d'aménagement du parc d'activités. Celle-ci s'articule autour des points suivants :

1. le site du projet/les périmètres de la Z.A.C.
2. les servitudes
3. accès à la RD 928
4. accès à l'A115
5. état de la maîtrise foncière
6. potentiels environnementaux
7. étude de marché
8. présentation des scénarii
9. réaménagement du pôle gare
10. le programme économique et les bilans prévisionnels des scénarii
11. le phasage
12. calendrier des futures actions

Ce dernier se présente ainsi :

- janvier 2008 : début des études préalables
- Novembre/Décembre 2008 : concertation
- Janvier 2009 : dossier de création de Z.A.C.
- 1<sup>er</sup> semestre 2009 : consultation éventuelle d'aménageurs
- 2<sup>ème</sup> semestre 2010 : 1<sup>ère</sup> tranche Z.A.C. des Epineaux
- 2011 : 2<sup>ème</sup> tranche Z.A.C. des Epineaux
- 2013 : 3<sup>ème</sup> tranche Z.A.C. des Epineaux

**Le Conseil communautaire prend acte de la présentation et approuve le lancement de la concertation.**

<p><b>2. AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE (E.P.F.V.O.) PORTANT EXTENSION DU PERIMETRE</b></p>
--

**Rapporteur : M. Bernard TAILLY**

M. TAILLY rappelle à l'assemblée que la C.C.V.O.I. a signé en date du 10 mars 2008, une convention permettant le portage des terrains d'emprise du parc d'activités par l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise (E.P.F.V.O.). Le périmètre d'intervention de l'Etablissement public a été calqué sur le périmètre de la Z.A.D., représentant plus de 55 ha et 400 parcelles.

Aujourd'hui, le périmètre de la Z.A.C. est prêt d'être défini, intégrant de nouvelles parcelles. Il convient en conséquence de signer un avenant avec l'E.P.F.V.O. de sorte que ce nouveau périmètre soit intégré et que l'action de l'Etablissement public puisse s'exercer en totalité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le projet d'avenant à la convention à intervenir avec l'E.P.F.V.O.**

### **3. O.P.A.H. : CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (A.N.A.H.) ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA C.C.V.O.I.**

**Rapporteur : M. Jean-Louis DELANNOY**

M. DELANNOY indique que l'O.P.A.H. concerne les communes de Frépillon, Mériel et Méry sur Oise.

Il explique que suite à une étude pré opérationnelle menée par le Pact-arim du Val d'Oise, montrant la nécessité de conduite d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, il convient désormais d'entrer dans la phase opérationnelle nécessitant de signer une convention d'opération avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.). Le suivi animation sera assuré par le Pact-arim. Les priorités de l'O.P.A.H. sont :

- lutte contre l'habitat indigne
- logements à loyer maîtriser
- transversalité du développement durable

M. DELANNOY rappelle que les communes étant visées dans la convention, elles en deviennent co-signataires. Il précise que la délibération prise lors du prochain Conseil communautaire aura pour objet d'arrêter le projet de convention définitif.

**Le Conseil communautaire prend acte de la présentation de M. DELANNOY et valide le fait que la convention sera soumise au Conseil communautaire du 10 décembre 2008.**

### **4. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.) – PLAN D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapporteur : M. Jean-Louis DELANNOY**

M. DELANNOY explique que le Plan d'Aménagement Durable (P.A.D.D.) a subi des modifications par rapport à sa version de janvier 2008.

En effet, il ne parle plus d'objectif démographique mais d'hypothèse démographique. M. DELANNOY rappelle aussi le souhait de la prise en compte des risques naturels et du transport, y compris numérique.

La proposition de P.A.D.D. prenant en compte les derniers ajustements demandés par le Bureau communautaire sera soumis à l'approbation du Conseil lors de la séance du 10 décembre 2008.

**Le Conseil communautaire prend acte de la présentation de M. DELANNOY de la proposition de Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale.**

### **5. MANDATS SPECIAUX**

#### **5.1 Présentation par M. Guillaume VUILLETET de son mandat spécial tourisme**

M. VUILLETET procède à la présentation des objectifs qu'il propose dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

Il propose plusieurs pistes de travail à mettre en place :

- interroger les communes sur leur perception des enjeux touristiques et sur leur capacité à développer le tourisme sur leur territoire
- bâtir ensemble un plan de développement touristique : quelles actions valoriser, quelles contreparties en matière hôtelière ?
- information de la population afin que celle-ci connaisse son propre patrimoine (identité de la commune)
- solliciter le Comité Régional Touristique et le Comité Départemental Touristique afin de mieux cerner la cohérence de l'image du territoire à promouvoir au niveau communautaire
- établir un répertoire des différents acteurs
- coordination des offices de tourisme afin de mutualiser les supports d'information
- établir un plan de développement touristique

**Le Conseil communautaire prend acte de la présentation de M. VUILLETET et émet un avis favorable quant à la poursuite du travail amorcé selon les pistes proposées.**

**5.2 Présentation par M. Daniel BELLET de son mandat spécial « Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.)**

M. BELLET procède à la présentation des objectifs qu'il propose dans le cadre du mandat qu'il lui a été confié.

Il rappelle les points principaux concernant l'élaboration et le fonctionnement du Contrat Local de Sécurité (C.L.S.) Ce dernier doit répondre à trois exigences principales :

1. viser un territoire déterminé en raison des problèmes de sécurité dont il est affecté
2. planifier des actions de prévention prenant en compte les situations individuelles et familiales
3. produire à court ou moyen terme (trois ans maximum) des effets mesurables de l'amélioration de la sécurité sur ce territoire

L'élaboration du C.L.S. connaît les phases suivantes : le diagnostic local de sécurité, le plan d'action, le pilotage et l'animation et enfin l'évaluation du C.L.S. Le diagnostic local de sécurité étant l'acte fondateur du C.L.S. L'évaluation du C.L.S. incombe naturellement au C.I.S.P.D. et reposera sur la corrélation de trois éléments : objectifs, moyens et résultats.

A la demande de M. le Président, M. BELLET indique qu'il poursuit pour l'instant son action par la réalisation d'une étude préliminaire. Il prendra donc contact avec les différents partenaires comme la gendarmerie, les polices nationales et municipales, les services du Procureur de la République... afin de connaître, entre autres, les chiffres de la délinquance sur la Communauté de communes. Il procédera également à la recherche des pistes d'action pour le C.L.S.

**Le Conseil communautaire prend acte de la présentation de M. BELLET et émet un avis favorable à la poursuite du travail amorcé selon les propositions énoncées ci-dessus.**

**6. PORTE A CONNAISSANCE DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (ARTICLE L.5211-10 DU C.G.C.T.)**

**Sur présentation de M. le Président, le Conseil communautaire, prend acte des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation :**

- délibération n°2008/87 portant sur l'exonération de taxe professionnelle – entreprises de spectacles vivants et établissements de spectacles cinématographiques (art et essai)
- délibération n°2008/88 portant sur l'attribution d'une subvention 2008 au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (C.E.E.V.O.) pour un montant de 1.146,00 €

- délibération n°2008/88 bis relative à la mission dévolue à Messieurs DELANNOY, BOURIAUD et ANDRIAMARO afin d'assister à la convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France
- délibération n°2008/89 portant sur la passation d'une convention avec la M.J.C. Maison de Mériel concernant la mise à disposition payante d'un piano (du 1.09.08 au 31.12.08 pour la somme forfaitaire de 100 €)
- délibération n°2008/90 portant sur le Conservatoire communautaire de musique : lissage des tarifs
- délibération n°2008/91 attribuant une subvention à l'Office Communautaire des Sports de 266 € (affiliation à la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports)
- délibération n°2008/92 concernant la mise en réseau des bibliothèques et l'attribution d'une subvention de 500 € aux communes de Butry sur Oise, Frépillon, Mériel et Méry sur Oise

#### 7. PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (ARTICLE L.5211-10 DU C.G.C.T.)

Sur présentation de M. le Président, le Conseil communautaire, prend acte des décisions prises par lui dans le cadre de sa délégation :

- décision n°2008/23 portant sur la passation d'un contrat de vente pour la représentation d'un spectacle au profit des enfants de la halte-garderie « la Farandole » de Méry sur Oise pour un montant de 550 €
- décision n°2008/24 portant sur la passation d'un contrat de vente pour la représentation d'un spectacle au profit des enfants du multi accueil de Méry sur Oise pour un montant de 550 €
- décision n°2008/25 portant sur la convention de formation sur le logiciel iMuse pour la gestion du Conservatoire communautaire de musique

#### 8. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président rappelle que l'ordre du jour modifié et adopté à l'unanimité, se voit donc rajouter les questions visées ci-après, qui feront l'objet de délibérations :

1. Avenant au contrat enfance jeunesse 2006 conclu avec la C.A.F. du Val d'Oise (intégration de la halte-garderie la Capucine de Frépillon au 1<sup>er</sup> janvier 2008)
2. Commission Aménagement de l'espace et politique du logement – modification de la composition (M. Alexandre DUGAY remplace M. Alain PELLERIN- Auvers sur Oise -)
3. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) – modification de la composition (M. Jacques DERUE remplace Mme Yolande LENGRONNE – Butry sur Oise)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Président,

Jean-Pierre BEQUET